



#### Au Sommaire

#### Page 1 :

- L'édito

#### Page 2 :

- Mardi 7 mars, on met le pays à l'arrêt et on manifeste tous ensemble

#### Page 3 et 4 :

- Un projet de loi contre les déserts médicaux

#### Page 5 à 8 :

- Réforme des retraites : le naufrage des contreparties



## MARDI 7 MARS : LE PAYS A L'ARRET !



Emmanuel Macron, sa 1ère ministre Elisabeth Borne et leur députée fécam-poise Marie-Agnès Poussier-Winsback persistent donc dans leur aveuglement

Ils veulent retarder de 62 à 64 ans l'âge du départ à la retraite. C'est 2 ans de nos vies qu'ils veulent nous voler. Et celles et ceux qui parviendront à l'âge de la retraite devront se contenter d'une pension amputée de tous les trimestres de cotisation manquants

Bien évidemment, comme toujours avec Macron, les actionnaires et les grandes fortunes de France seront dispensés de mettre la main au porte-feuille, tout l'effort de financement de la retraite reposant uniquement sur les épaules des salariés. Et pourtant, de l'argent il y en a comme viennent de le prouver les bénéfices records de [Stellantis](#) ou de [Total](#)...

Tant d'injustice, tant de maltraitance sociale, ce n'est plus possible ! Il faut y mettre un coup d'arrêt ! Et puisque Emmanuel Macron, Elisabeth Borne et Marie-Agnès Poussier-Winsback font la sourde oreille, le monde du travail doit maintenant monter le ton

[Au terme de débats tapageurs qui vont laisser des traces](#), l'Assemblée Nationale s'est arrêté dans son examen du projet de loi à [l'article 2, qui a été rejeté](#). Sans aller jusqu'à l'article 7 du report de l'âge de la retraite à 64 ans. Divine surprise pour des député-es, comme Mme Poussier-Winsback, qui ont ainsi pu se soustraire à un vote public sous les yeux des Françaises et des Français, vote que [les syndicats réclamaient](#).

Les retraités sont-ils une charge, un coût comme le pensent Mme Poussier-Winsback, M. Macron et tous les économistes libéraux ? Ou bien une chance pour les familles, pour les associations, pour animer nos associations, pour créer du lien et de la solidarité ?

Maintenant, un nouveau round a commencé au Sénat. Macron, avec le renfort des sénateurs de droite Les Républicains, parviendra-t'il à faire voter sa loi... ou pas ? Ça dépend de vous. Les sénateurs communistes, socialistes et écologistes ont décidé ensemble de [discuter chaque article sans que la réforme soit votée dans son ensemble](#).

Mardi 7 mars, frappons tous ensemble un grand coup et mettons le pays à l'arrêt. Partout. Que les ouvriers, les salariés se mettent en grève. Que les commerçants baissent leur rideau. Que les étudiants arrêtent d'étudier. Que les enseignants arrêtent d'enseigner. Que les travailleurs arrêtent de travailler. Ne serait-ce qu'une ou deux heures

Et là, il faudra bien que le président de la République, les députés, les sénateurs entendent la voix de leur peuple



# MARDI 7 MARS TOUS A LA MANIF DE FECAMP !

14 h 30

Espace Henri  
Dunant (ancien  
hôpital)

à roulettes



syndiqués  
ou non



à pieds



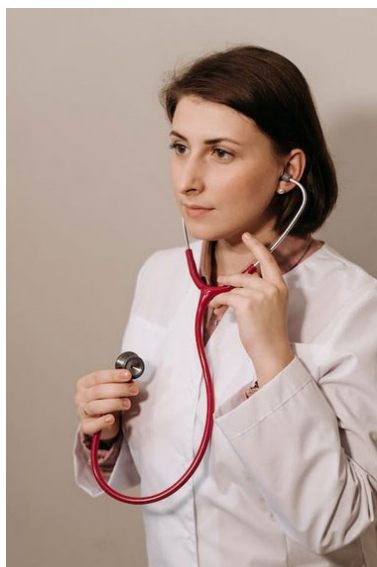
qu'il pleuve ou pas

tous ensemble, tous



# UN PROJET DE LOI CONTRE LES DESERTS MEDICAUX

*Ils sont deux cent. Deux cent députés dont treize députés normands de bords différents, qui ont déposé une proposition de loi pour enrayer la désertification médicale.*



Les députés normands signataires de cette proposition de loi sont, pour la Manche, Stéphane Travert, pour le Calvados Christophe Blancher, Jérémie Patrier-Leitus et Arthur Delaporte, pour la Seine-Maritime Alma Dufour, Sébastien Jumel, Jean-Paul Lecoq, Gérard Leseul et Hubert Wulfranc, pour l'Eure Philippe Brun, pour l'Orne Chantal Jourdan, Véronique Louwagie et Jérôme Nury. On note les noms des 3 députés communistes, Sébastien Jumel, Jean-Paul Lecoq et Hubert Wulfranc. Mais on note, hélas, l'absence de Marie-Agnès Poussier-Winsback, la députée macroniste de Fécamp.

Que contient cette proposition de loi trans-partisane ?

Son article 1<sup>er</sup> propose de faire dépendre les installations de nouveaux médecins (généralistes ou spécialistes) et de nouveaux dentistes d'une autorisation des Agences Régionales de Santé afin de « *flécher leur installation vers les zones où l'offre de soins est insuffisante* ». Dans les zones suffisamment pourvues, cette autorisation serait conditionnée à la cessation d'activité d'un praticien. Le même dispositif conditionne déjà l'installation des infirmières libéraux-les

L'article 2 impose un « *préavis de six mois aux médecins, dentistes et sages-femmes quittant leur exercice* » afin de laisser un peu plus de temps pour trouver un-e remplaçant-e

L'article 3 prévoit « *dans chaque département, un guichet unique d'orientation à destination des médecins* » afin de simplifier leurs démarches administratives lors des installations et de mieux informer les jeunes médecins sur les aides disponibles dans chaque territoire

L'article 4 préconise que l'Etat et les professionnels de santé élaboreront une « *cartographie précise de l'offre de soins par bassin de vie* » afin de mieux cerner les zones à pourvoir et de financer des postes de médecins salariés dans les terri-

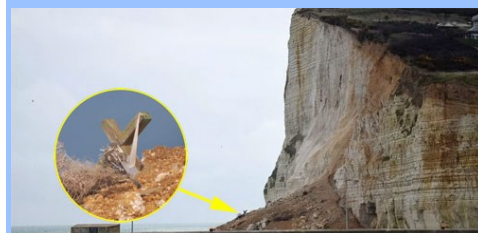
.../...

Les poubelles de Mme Poussier-Winsback : le retour ...

Les feuillets des ordures ménagères continue. Si Mme Poussier-Winsback a abandonné la présidence de la communauté de communes de Fécamp pour se faire élire députée, elle a cependant laissé derrière elle un dossier bien encombrant. Dernier épisode en date : selon Paris-Normandie [les élus de Fauville et de la communauté Campagne de Caux s'orientent vers un divorce avec la communauté d'agglomération de Fécamp, au motif que celle-ci ne tenait pas ses engagements](#)

## Eboulement du Cap Fagnet

On le sait, le réchauffement climatique fait travailler nos falaises comme jamais. Le Cap Fagnet en a fait les frais mercredi 22 février, s'effondrant sur 40 mètres de large et reculant de 15 mètres d'un seul coup, emportant avec lui le calvaire des marins. Mais le calvaire des marins en a vu bien d'autres. Comme le rappelait [un fécampois interviewé par FR3](#) : « *ça fait 4 fois que cette croix tombe, on va la reconstruire, elle va retomber et c'est comme ça* ». Les Fécampois ont le cuir épais et ne se laissent pas abattre si facilement...



.../...

toires les plus déficitaires

L'article 5 prévoit que le nombre d'étudiants admis en 2<sup>ème</sup> année de médecine soit calculé à partir des besoins de santé des territoires et non pas exclusivement à partir des capacités d'accueil des universités

L'article 6 ouvrirait aux étudiants en médecine issus-es de zones déficitaires l'accès aux aides des Contrats d'Engagement de Service Public (CESP) dès le 1<sup>er</sup> cycle, leur offrant des bourses pour payer leurs études en échange d'un engagement à exercer dans ces zones déficitaires

L'article 7 veut organiser à titre expérimental, via des lycées spécialisés, une année préparatoire aux études de médecine pour les nouveaux bacheliers afin de diminuer l'énorme taux d'échec que connaît actuellement la 1<sup>ère</sup> année de médecine

L'article 8 limitera « à quatre ans la durée des remplacements en libéral dans la carrière d'un praticien » afin de pousser les jeunes diplômés à s'installer rapidement

L'article 12 « rétablit l'obligation de permanence des soins ». En clair, les gardes redeviendront obligatoires en médecine de ville, afin de désengorger les services d'urgences des hôpitaux

L'article 13 veut assurer « le développement de la profession d'Infirmier en Pratique Avancée (IPA) » dans les zones déficitaires : dans ces zones, les malades pourraient accéder directement à ces infirmier-es spécialisé-es, sans passer par la case docteur, « dans le cadre de protocoles de coopération définis par les soignants »

L'article 14 est destiné à faciliter l'exercice en France des médecins étrangers, toute demande d'un de ces médecins devant être étudiée dans un délai de 45 jours

L'article 15 supprime toutes les pénalités financières qui avaient été mises en place par les différents gouvernements précédents pour sanctionner les patients qui consultaient sans avoir de médecin traitant, dispositif considéré à juste titre comme une véritable « double peine » pour les malades qui ont perdu leur médecin. Cette proposition de loi, pour être discutée à l'Assemblée Nationale, doit d'abord être inscrite à son ordre du jour, soit par le gouvernement, soit par la conférence des présidents des différents groupes parlementaires. André Chassaigne, le président du groupe des députés communistes, républicains et apparentés s'y est d'ores et déjà engagé



Pour battre la droite et Macron, j'adhère au PCF

[rougegorge@pcf-fecamp.fr](mailto:rougegorge@pcf-fecamp.fr)

## Intervention de Céline Brulin pour nos lycées et nos écoles

Le Rouge-Gorge s'était fait l'écho dans son [numéro du 14 février](#), des suppressions de postes qui menaçaient le lycée de Fécamp. [La sénatrice communiste Céline Brulin a relayé les inquiétudes des enseignants et des parents d'élèves et est intervenue auprès du Ministre de l'Éducation Nationale](#), déclarant en particulier : « La soustraction serait-elle l'opération préférée dans l'Éducation nationale ? 25 % des postes supprimés nationalement dans les lycées le seraient en Normandie qui perdrait 306 h de Dotation Horaire Globale dont 134, rien que pour la Seine-Maritime. Pour le primaire, 11 fermetures sont prévues en Seine-Maritime pour 79 ouvertures et les regroupements, les fermetures de classes en milieu rural se développent. Or, nos villages aussi sont des zones prioritaires. J'alerte le gouvernement sur ces décisions injustes. »

## La marchande de journaux du marché de Fécamp

Figure familière du marché de Fécamp depuis 2006, la marchande de journaux vient de voir son emplacement supprimé par le maire de Fécamp. Drôle de manière de venir en aide au petit commerce local





# RETRAITES LE NAUFRAGE DES CONTREPARTIES

*Alors que le projet de loi est transmis au Sénat, le gouvernement a toujours autant de mal à « vendre » les avancées sociales de sa réforme, auxquelles plus grand monde ne croit parmi les parlementaires et les salariés.*



La guerre éclair est-elle en train de virer au borborygme ? Le plan de bataille du chef de l'État était pourtant minutieusement étudié : un objectif précis (le recul de l'âge légal à 64 ans), un calendrier ultra-resserré, des alliés accommodants (les parlementaires du parti de droite les Républicains) et quelques leurres destinés à faire diversion : des mesures concernant l'emploi des seniors, le niveau des pensions, etc...

Mais voilà que la belle mécanique s'enraye. Alors que, jour après jour, la rue continue de faire entendre son hostilité au projet de réforme, les concessions présentées par le gouvernement ne font plus illusion : selon un récent sondage BVA,

70 % des Français interrogés considèrent la réforme comme « injuste ».

Par ailleurs, la proportion de ceux qui la jugent « pas claire » grimpe de 3 points en deux semaines, pour atteindre 70 %... À croire que plus le gouvernement « fait de la pédagogie », plus il s'embrouille ! Démonstration.

**1 200 euros minimum pour tous, une pantalonade**

Le feuilleton aura tenu en haleine une bonne partie du pays : combien de personnes toucheront, au final, les fameux 1 200 euros promis par le gouvernement ? Rappelons pour commencer que l'article 10

.../...

## Le Pen dans les fraises

Absents des manifestations contre la réforme des retraites, Marine Le Pen et ses troupes brillent également par leur absence dans le combat au Parlement. Rappelons que Marine Le Pen a changé de pied sur la questions des retraites pendant sa campagne électorale, sans que ses propres adhérents soient consultés. En l'espace d'une nuit, Marine Le Pen [est passée des 60 ans](#) pour tous aux 62 pour certains, et elle se contredit aujourd'hui sur la suppression des régimes spéciaux. Sans doute est-elle préoccupée par [quelques menus ennuis d'argent](#)

## Zemmour ramène sa fraise

Eric Zemmour, l'un des deux candidats d'extrême-droite à la dernière élection présidentielle, a revendiqué la paternité de la réforme des retraites d'Emmanuel Macron, déclarant : « [c'est ma réforme !](#) »

## Les nuages s'amoncellent pour Olivier Dussopt

Pour Olivier Dussopt, ministre en charge de la réforme des retraites, les nuages s'amoncellent dans le dossier des [accusations de favoritisme](#) qui le visent. [Un nouveau document vient d'être publié par Mediapart](#) qui ruine tout son système de défense





.../...

du projet de réforme prévoit de revaloriser le minimum contributif (minimum de pension accessible aux retraités modestes sous certaines conditions), jusqu'à 100 euros supplémentaires maximum.

Objectif affiché, permettre à tous ceux qui peuvent justifier d'une carrière complète autour du Smic, de toucher 85 % du salaire minimum, soit environ 1 200 euros brut. Mais, pendant des semaines, le gouvernement peinait à chiffrer précisément le nombre des heureux élus et les conditions requises étaient tellement drastiques qu'on pouvait légitimement s'attendre à ce que la baudruche se dégonfle. C'est ce qui s'est produit.



D'une voix blanche, le ministre [Olivier Dussopt a finalement entériné le naufrage le 15 février, sur France Inter](#). En pratique, indique-t-il, « 900 000 retraités actuels toucheront une revalorisation comprise entre 70 et 100 euros » par mois, mais seuls 125 000 décrocheront le « jackpot » des 100 euros (soit environ 0,7 % de l'ensemble des retraités). Quant aux retraités à venir, 40 000 personnes devraient dépasser, chaque année, le cap des 1 200 euros promis par le gouvernement, soit à peine 6 % des quelque 700 000 personnes qui prennent leur retraite tous les ans.

### Le cas de Danielle Quemener

En théorie, Danielle Quemener devait faire partie des retraités « ciblés ». À bientôt 77 ans, cette Marseillaise gagne pén-

blement 840 euros par mois, malgré une vie de labeur qui l'a conduite à essayer de nombreux métiers : elle a développé des diapositives chez Kodak dans les années 1960, avant de se recycler en employée de bureau.

Danielle sait déjà qu'elle ne verra pas la couleur des 100 euros promis par l'exécutif : comme près de 70 % des 5,7 millions de retraités modestes, elle est partie à la retraite sans avoir de carrière complète. « *J'ai eu des enfants très vite, je me suis arrêtée plusieurs années pour les élever*, explique-t-elle. *En tout, je n'ai cotisé que 150 trimestres* », soit 10 trimestres de moins que ce qui est requis pour les personnes de sa génération. Dans son cas, la revalorisation prévue par la réforme sera donc « proratisée ». En clair, calculé uniquement selon le nombre de trimestres cotisés

Elle n'a aucune idée du montant exact, mais soupire rien que d'y penser : « *Même si je gagne quelques dizaines d'euros de plus, ça ne changera rien à mon quotidien. Avec la pension de mon mari, ancien cheminot, on arrive à 2 296 euros par mois ! Avec ça, les loisirs se limitent à un resto deux ou trois fois dans l'année, et on oublie les vacances...* »

### Carrières longues, l'interminable marchandage

C'est l'une des pièces maîtresses du dispositif gouvernemental pour décrocher le vote de la droite à l'Assemblée nationale : aménager les carrières longues, outil permettant aux salariés ayant commencé très tôt à travailler de partir avant l'âge légal, dès lors qu'ils ont une carrière complète.

La première ministre Elisabeth

.../...

## 500 élus normands demandent le retrait de la réforme des retraites

Ils n'ont pas tous la même étiquette politique mais [ils partagent le sentiment que cette réforme des retraites aura un impact catastrophique pour les salariés normands](#). Parmi ces élus, on note la présence de Céline Brulin, sénatrice communiste. Et l'absence de Mme Pousier-Winsback...

## La Légion d'Honneur pour le PdG d'Amazon

Emmanuel Macron vient de décorer Jeff Bezos, le PdG d'Amazon de la Légion d'Honneur et [cela fait des vagues](#). Rappelons que parmi les bénéficiaires de cette décoration on trouve également [Vladimir Poutine](#). Légion d'Honneur ou bien Légion des copains et des coquins ?

## Des menteurs pas très discrets...

Mêmes les médias les mieux disposés envers le gouvernement sont obligés de pointer ses mensonges éhontés, comme pour la retraite minimum à 1200 €. [Olivier Veran, le ministre des relations avec le parlement, s'est crashé en direct](#) sur la chaîne BFMTV

## Inégalités : le travail toujours plus taxé que le capital

[Le travail reste plus taxé que le capital en France](#), malgré les promesses de Macron de lutter contre la « rente »



.../...

Borne martèle que, [grâce à la réforme, pas un bénéficiaire n'aura à travailler plus de 43 ans](#) pour atteindre son taux plein... Ce qui est factuellement faux. Il suffit de se référer aux documents transmis par Matignon à la presse pour le comprendre : un salarié qui a commencé à travailler à 18 ans, par exemple, devra travailler jusqu'à 62 ans, ce qui fait bien 44 annuités et non pas 43 !

Pour tenter d'apaiser les esprits, le gouvernement veut ajouter une nouvelle borne d'âge pour les carrières longues, afin de permettre à des gens qui pourront justifier de 5 trimestres cotisés avant la fin de leurs 21 ans de partir à 63 ans (au lieu de 64). Au passage, cette avancée sociale ne devrait concerner que 30 000 personnes par an selon l'exécutif, soit moins de 5 % des salariés prenant leur retraite

*« Le cadeau se résume à la possibilité de partir à 63 ans au lieu de 64, résume Régis Mezsalma, secrétaire confédéral CGT en charge des retraites. Mais, aujourd'hui, si ce salarié décide de pousser jusqu'à 64 ans, il aura 3 trimestres de surcote (majoration du montant de la retraite) : avec la réforme, on le fait travailler davantage, sans aucun gain supplémentaire ! »*

Par ailleurs, ce marchandage de boutiquiers vise plus à obtenir le soutien de la droite qu'à épargner à des travailleurs peu diplômés les affres de l'usure professionnelle. Économiste et statisticien au sein de l'Institut des politiques publiques (IPP), Patrick Aubert s'interroge : *« On a du mal à saisir la philosophie de cette mesure. Les gens qui démarrent leur carrière autour de 20, 21 ans peuvent tout à*



chaque année. Surtout, cette mesure maquillée en progrès est une régression.

Prenons le cas d'une personne née en 1966, qui a commencé à travailler à 20 ans. Aujourd'hui, il lui faudra 169 trimestres pour partir à taux plein, ce qui l'amène à 62 ans et 3 mois. Après la réforme, même en bénéficiant de la nouvelle borne « carrières longues » proposée par l'exécutif, il devra travailler jusqu'à 63 ans, soit 9 mois supplémentaires.

*fait être des salariés très diplômés qui ont fait un boulot d'été : ce ne sont pas forcément des gens exerçant un métier usant, avec une faible espérance de vie. »*

Cerise sur le gâteau, cet aménagement risque de donner des allures d'usine à gaz au dispositif carrières longues, déjà peu lisible. Si la réforme est adoptée, ce dernier compterait désormais quatre catégories de travailleurs,

.../...

## Pas de pénalités pour les entreprises qui refusent de réduire les inégalités salariales

La NUPES avait déposé l'amendement n° 2392 pour imposer des pénalités financières aux entreprises qui ne réduisent pas les écarts de salaires entre femmes et hommes. L'Assemblée Nationale a rejeté cet amendement le 16 février. Parmi les députés qui ont voté contre : Mme Poussier-Winsback

## Nouvelles perquisitions dans l'affaire Mc Kinsey

Des perquisitions ont été menées fin janvier au domicile de dirigeants et anciens dirigeants [du cabinet de conseil McKinsey](#) dans le cadre de soupçons de financement illégal des campagnes de 2017 et 2022 d'Emmanuel Macron. En décembre, c'est le siège français de McKinsey et ceux du parti d'Emmanuel Macron, Renaissance, et de l'association de financement de Renaissance [qui avaient été perquisitionnés par les enquêteurs](#). Tout est parti d'une enquête du Parquet National Financier visant le cabinet de conseil américain McKinsey, soupçonné de ["blanchiment aggravé de fraude fiscale"](#) après un rapport sénatorial, qui faisait apparaître que l'entreprise n'avait pas payé d'impôts sur les sociétés en France entre 2011 et 2020.





.../...

en fonction de leur âge d'entrée dans la vie active : avant 16 ans, avant 18, avant 20, avant 21.

### Index seniors, un projet quasi mort-né

Un petit tour à l'Assemblée, puis s'en va ? Ce pilier de la réforme des retraites, contenu dans l'article 2 du projet de loi, a été proprement éjecté par les députés, qui ont voté contre dans la nuit du 14 au 15 février. En cause, l'inanité du dispositif. L'index seniors (dont le gouvernement espère le retour au Sénat) est supposé prévenir l'une des critiques formulées à l'encontre du recul de l'âge légal : à quoi bon pousser les salariés à trimer plus longtemps, si le taux d'activité des seniors plafonne à moins de 57 % en France (contre 62,6 % pour la zone euro) ? Par ailleurs, 1,4 million de personnes âgées de 53 à 69 ans, rejetées du marché de l'emploi, survivent avec les minima sociaux en attendant de pouvoir prendre leur retraite.

L'index prévoyait donc de « mesurer » les efforts des entreprises pour maintenir en emploi leurs salariés seniors. Au début, les seules sanctions financières, plafonnées à hauteur de 1 % de la masse salariale, ne devaient concerner que les entreprises refusant de publier leurs chiffres. Puis, sous le feu des critiques, [Olivier Dussopt](#) a consenti- du bout des lèvres à hausser le ton : « Si, quand on fait la deuxième mesure d'index, on voit qu'il n'y a pas eu de progrès ou, pire, qu'il y a une dégradation, il faut trouver un moyen un peu plus coercitif », assurait-il, début février, sans se montrer plus explicite.

En désespoir de cause, l'exécutif avait sorti une ultime carte de sa manche : pour pénaliser les

entreprises qui mettent leurs seniors à la porte, il était envisagé d'alourdir (légèrement) la fiscalité pesant sur les ruptures conventionnelles.

Mais pour quelle utilité ? Les derniers chiffres de la Dares confirment que [la rupture conventionnelle \(RC\)](#) n'est plus la manière privilégiée de se débarrasser des salariés âgés, tant s'en faut : en 2021, moins de 20 % des RC concernaient les 50 ans et plus, contre 33 % des 30-39 ans ou 27 % des moins de 30 ans. « De nombreuses entreprises font le choix de baisser leur masse salariale en remplaçant les seniors par des salariés plus jeunes, souligne Didier Cauchois, directeur de projet au sein du cabinet LHH. Mais cela passe le plus souvent par des dispositifs adaptés : trois à cinq ans avant leur taux plein, les salariés se voient proposer une forme de préretraite, avec souvent un maintien de 80 % du salaire. En pratique, ils ne travaillent plus, mais restent dans les effectifs de l'entreprise. » « Les entreprises recourent souvent à des plans de départs volontaires pour se débarrasser des plus âgés, complète Ralph Blindauer, avocat spécialisé en droit social. Les salariés y voient leur intérêt : ils peuvent espérer un an de congé de reclassement, puis trois ans de chômage avant la retraite. On parle là de gens qui n'attendent plus rien du boulot, et qui accueillent cette porte de sortie avec soulagement. »

C'est bien le nœud du problème : si les seniors se précipitent sur ce type de dispositif, c'est que l'usure du travail leur est devenue insupportable. Réfléchir à la manière d'y remédier, en amont, est probablement plus fructueux que n'importe quel index...

## Nouveau coup tordu de la Macronie

Dans le projet de report de l'âge légal à 64 ans transmis au Sénat, [le gouvernement a rétabli l'article 2, rejeté par les députés, et retenu uniquement les amendements de l'Assemblée qui lui plaisaient](#). Le tout grâce à un article 47.1 détourné.



### La réforme des retraites retoquée par le Conseil d'Etat ?

Le député Jérôme Guedj a levé un joli lièvre : l'état actuel de la rédaction du texte de [la loi sur le report à 64 ans de l'âge de la retraite pourrait être invalidé par le Conseil d'Etat](#). Le Conseil d'Etat avait déjà alerté Macron dans une [note confidentielle](#)... qui avait fini dans un tiroir

### Les veuves et les veufs, autres oubliés de la réforme des retraites

La presse a largement commenté le coup dur que va représenter le recul à 64 ans de l'âge de la retraite pour les femmes, pour les métiers pénibles et pour les salariés qui ont eu des carrières hachées. Elle a beaucoup moins commenté [le sort réservé aux veufs et aux veuves par cette réforme](#). Un article du journal *Marianne* revient sur ce point



## Avec les communistes, devenez acteur du combat pour défendre les retraites

**JE REJOINS** le Parti communiste français

Nom & prénom

Date de naissance  Sexe    

Adresse

CP/Ville

Profession

Lieu de travail ou d'étude

Tel.

Portable

E-mail

Comme chaque femme et chaque homme qui rejoint le PCF, vous avez le droit de recevoir l'Humanité pendant un mois. Merci de nous confirmer votre accord.

**OUI**

À renvoyer à: **Parti Communiste Français**  
33 place de général de Gaulle 76000 Rouen

Envoyez un E-mail à [pcf@pcf-fecamp.fr](mailto:pcf@pcf-fecamp.fr) avec vos questions et suggestions.

Consultez les anciens numéros du Rouge-Gorge sur le web à <http://www.pcf-fecamp.fr>

Inscrivez-vous pour recevoir par mail les nouveaux bulletins à [pcf@pcf-fecamp.fr](mailto:pcf@pcf-fecamp.fr)

La page Facebook du PCF de Fécamp (1 à 2 mises à jour par semaine) :  
Pour suivre l'actualité politique au quotidien

**Cliquez ici** 

Le site web de la section de Fécamp du PCF, avec l'intégrale des anciens numéros du Rouge-Gorge et nos vidéos :

**Cliquez ici** 

Le journal l'Humanité :

**Cliquez ici** 

Les élus communistes du conseil municipal de Fécamp :

**Cliquez ici** 

La page Facebook de Céline Brulin, sénatrice de Seine-Maritime :

**Cliquez ici** 

La page Facebook de Jean-Paul Lecoq, député de Seine-Maritime :

**Cliquez ici** 

La page Facebook de Sébastien Jumel, député de Seine-Maritime :

**Cliquez ici** 

La page Facebook d'Hubert Wulfranc, député de Seine-Maritime :

**Cliquez ici** 